



# Programme DaziT - Groupe d'accompagnement Economie

## Séance 4/2022 (28.11.2022)

---

La version allemande du procès-verbal fait foi

### Informations actuelles de l'OFDF

Le directeur a donné un aperçu des affaires et des défis actuels de l'OFDF.

### Révision du droit douanier

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision totale de la loi sur les douanes et à la création d'une nouvelle loi-cadre le 24 août 2022. Les débats parlementaires ont commencé au sein du premier conseil (Conseil national). La Commission de l'économie et des redevances (CER-N) est responsable de l'objet. Elle est entrée en matière le 14 novembre et entamera la discussion détaillée lors de sa séance des 3 et 4 avril 2023. Trois autres commissions sont impliquées et rédigeront d'ici là des co-rapports à l'attention de la CER-N ([communiqué de presse de la CER-N](#)). La révision du droit douanier est nécessaire pour une numérisation conséquente et en particulier pour la mise en œuvre de Passar 2.0.

La révision des ordonnances se poursuit en parallèle. Dans une première phase, l'ordonnance-cadre relative à la loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF (LE-OFDF) et l'ordonnance relative à la loi sur les droits de douane (LDD) seront élaborées. Les parties prenantes seront consultées régulièrement sur des sujets spécifiques. La consultation formelle sera probablement ouverte après l'été 2023. Le calendrier exact dépendra de l'examen de la révision de la loi par le Parlement.

### Passar 1.0 : état d'avancement et perspectives

Le développement de Passar 1.0 se poursuit comme prévu. En l'état actuel des connaissances, l'objectif de développer toutes les fonctionnalités du processus de base d'ici fin janvier 2023 sera atteint.

L'OFDF mettra Passar 1.0 en service le 1<sup>er</sup> juin 2023. L'information reçue de la part de l'UE (DG TAXUD) selon laquelle certains États membres ont pris du retard ne modifie pas le calendrier : La Suisse mettra en œuvre la phase 5 du NCTS comme prévu et maintient la date convenue du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour la migration.

Le nouveau système de gestion du trafic des marchandises Passar pourra être utilisé par l'économie pour le transit et l'exportation à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, dès que les fonctionnalités Passar auront été mises en œuvre dans les logiciels de dédouanement commerciaux.

Comme déjà communiqué à plusieurs reprises, le changement ne se fera pas à une date fixe: les déclarations de marchandises pourront être saisies dans le NCTS jusqu'à fin octobre 2023 au plus tard. e-dec exportation peut continuer à être utilisé jusqu'à fin juin 2024.

L'OFDF contactera les utilisateurs des applications actuelles NCTS et e-dec et leur proposera différentes offres de soutien pour l'enregistrement unique dans le portail électronique de la Confédération (ePortal). Dans un premier temps (premier semestre 2023), les utilisateurs actuels de NCTS seront contactés en accord avec leurs fournisseurs de logiciels respectifs. Les utilisateurs d'e-dec exportation seront contactés dans un deuxième temps (à partir du deuxième semestre 2023) ; un enregistrement plus précoce est possible sur demande.

L'OFDF a résumé les principales informations liées à l'introduction de Passar 1.0 dans une fiche d'information jointe au présent procès-verbal.

### **Projet pilote Stabio/Chiasso**

Le bilan intermédiaire des deux projets pilotes au Tessin est positif. A Chiasso, après la suspension de la fiche de circulation et l'ouverture d'une voie préférentielle pour les utilisateurs des solutions numériques (application Activ et SET/Emotach), près de la moitié des trajets de transit sud-nord peuvent être effectués sans s'arrêter à la frontière. A Stabio également, la part du trafic empruntant la voie numérique préférentielle ne cesse d'augmenter. [Plus d'informations](#)

### **Coordination internationale : Autriche**

Au niveau européen, la mise en place d'un BorderTicket est visée comme objectif à moyen terme en accord avec la DG TAXUD. En attendant, la Suisse cherche des possibilités de premières simplifications avec ses voisins.

La coopération avec l'Autriche s'est intensifiée au cours des derniers mois. Un atelier de trois jours s'est déroulé en novembre à St. Margrethen. La Suisse et l'Autriche ont pu se mettre d'accord sur une vision commune pour un franchissement automatisé de la frontière. L'élément clé sera une déclaration du transport comme base pour l'activation, de manière analogue au processus de base suisse dans le trafic de marchandises et Passar. La mise en œuvre doit se faire selon une feuille de route commune, coordonnée avec les projets de numérisation nationaux respectifs (CH : DaziT, AT : procédures de corridor automatisées). Une première solution pilote commune est prévue pour le printemps 2024.

Des discussions sont également en cours avec l'Allemagne et la France. L'OFDF informera des résultats dans le cadre d'une prochaine réunion du groupe d'accompagnement Économie.

## **Message DaziT : rétrospective et perspectives**

DaziT est arrivé à mi-parcours cet été. L'OFDF a communiqué sur les [résultats obtenus jusqu'à présent](#). En raison de la mise en œuvre agile du programme, une comparaison directe avec le message et la feuille de route DaziT de 2017 n'est pas aisée. L'OFDF a présenté l'état d'avancement des travaux pour les principaux projets qui concernent l'économie. Les travaux de mise en œuvre sont en bonne voie. Les projets importants dans les domaines de la perception des redevances et des services partagés seront mis en œuvre au cours du dernier tiers du programme, comme prévu dans le message DaziT.

## **Implication de l'économie / groupes de travail**

GT Développement de logiciels: les préparatifs pour Passar 1.0 battent leur plein. Après l'atelier de travail à Zollikofen le 20 octobre, une rencontre a eu lieu avec les services courriers afin de vérifier en détail les processus relatifs aux destinataires et expéditeurs agréés (Ea/Da). Le secteur de l'exportation est également représenté dans le groupe restreint, qui discute non seulement des questions techniques mais aussi des questions de mise en œuvre des processus avec l'OFDF.

GT Avantages: deux ateliers ont eu lieu. Le prochain atelier portera sur le thème de la déclaration des marchandises dans les structures de groupe.

GT ICS2 Release 2: l'OFDF accompagne les opérateurs économiques pour la réalisation des tests de conformité avec TAXUD à partir de janvier 2023. Une exploitation pilote est prévue à partir d'octobre 2022 (Swiss International / Cargo Logic). L'OFDF doit mettre le système à disposition avant le 1<sup>er</sup> mars 2023, mais les opérateurs économiques ont jusqu'à l'automne 2023 pour l'utiliser.

GT Trafic ferroviaire: la prochaine réunion aura lieu mi-novembre. Comme pour les autres groupes de travail, un groupe restreint sera constitué pour des clarifications approfondies et des questions de détail relatives aux processus.

GT Impôt sur les huiles minérales et Pool PME: inchangé

## **Perspectives**

Les prochaines réunions du groupe d'accompagnement Economie auront lieu aux dates suivantes, de 09h30 à 12h00 (sur place à Berne ou par Skype, selon la situation) : 09.03.2023, 26.06.2023, 18.09.2023 et 18.12.2023.

Isabelle Emmenegger  
Directrice suppléante de l'OFDF et responsable du programme DaziT

Pour le procès-verbal  
Nicolas Rion

## Questions et réponses

Question groupe d'accompagnement économie	Réponse de l'AFD
<b>Quand l' Ordonnance sur l'imposition des huiles minérales (Oimpmin) sera-t-elle mise en consultation ?</b>	L'ordonnance sur l'imposition des huiles minérales fait partie du paquet d'actes législatifs relatifs à la fiscalité qui sera mis en consultation au cours du second semestre 2023.
<b>Étant donné que le document d'exportation pour l'exportation Passar ne peut être mis à disposition qu'à partir d'octobre 2023: Cela signifie-t-il que Passar ne pourra pas être utilisé pour l'exportation à partir de juin 2023 ?</b>	Les documents d'exportation et les documents d'accompagnement transit seront disponibles le 1 <sup>er</sup> juin 2023.
<b>Le portail électronique remplace-t-il complètement la plate-forme GCD ?</b>	Oui, mais seulement par étapes. La GCD sera utilisée jusqu'à ce que les applications de actuelles NCTS et e-dec soient désactivées.
<b>Les États membres de l'UE qui ne peuvent pas respecter l'échéance du 1.6.23 lors de la mise en œuvre peuvent-ils néanmoins clôturer les documents de transit ouverts depuis la Suisse en bonne et due forme et dans les délais - avec votre système actuel ?</b>	Pour la communication selon les différentes phases du NCTS, TAXUD a mis à disposition un convertisseur. L'Etat qui se trouve déjà dans le NCTS 5 doit convertir les messages (NCTS 5 --> NCTS 4).
<b>Qu'en est-il des COV ?</b>	L'OFDF est en contact avec l'OFEV. La mise en œuvre se fera parallèlement aux autres redevances au cours du dernier tiers du programme.
<b>Attention à l'uniformisation des redevances; il est problématique d'uniformiser des biens totalement différents. Veuillez impliquer les personnes concernées et ne pas vous contenter de les informer.</b>	L'OFDF prendra contact avec les différents secteurs concernés.